Un PLUi pour les Vallées du Haut-Anjou

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est engagée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document vise à fixer les règles d'urbanisme et d'aménagement pour une dizaine d'années, dans les 15 communes du territoire. Vallées du

Haut-Anjou

UN PLUi, POURQUOI, POUR QUI ?

(% []

Le PLUi traduit l'ambition et une vision partagées de l'avenir des Vallées du Haut-Anjou et de son développement à l'échelle des 15 communes. Véritable document stratégique, le PLUi remplacera dès son approbation, les documents de planification existants (plans locaux d'urbanisme, cartes communales...).



Ce processus permet de mener une réflexion pour relever plusieurs défis...



Le PLUi devra prendre en compte la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN), qui vise à lutter contre l'artificialisation des sols.

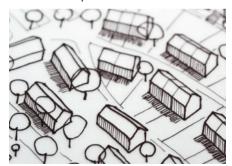


Partagez vos observations à tout moment de l'élaboration du projet :

- dans le registre à votre disposition au siège de la CCVHA, ou dans votre mairie
- par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, Place Charles de Gaulle, 49220 Le Lion d'Angers
- par mail à : concertation-PLUi@valleesduhautanjou.fr



Des permanences et des réunions publiques ouvertes à tous seront programmées et communiquées ultérieurement.



LE PLUI NOUS CONCERNE TOUS

Elus, associations, entreprises, agriculteurs, habitants... le PLUi nous concerne tous car il aborde de nombreuses thématiques de notre quotidien (patrimoine, habitat, mobilités, agriculture, biodiversité, développement économique...). Il est le garant d'un aménagement et d'un urbanisme durables pour les générations sutures.

PARTICIPEZ, CONTRIBUEZ



Vos contributions permettront de construire ensemble un territoire où il fait bon vivre, habiter, se déplacer et travailler.

LA PARTICIPATION, À CHAQUE ÉTAPE DU PROJET

Plus d'infos : www.valleesduhautanjou.fr/plui/



Lancement de la démarche :

information du public



Diagnostic du territoire:

partagez votre expérience en tant qu'habitants et usagers



Transcription règlementaire :

participez à la réflexion sur les règles d'urbanisme et les orientations d'aménagement



Arrêt du projet, consultation et enquête publique : donnez un avis sur le projet défini



ů.

Projet d'aménagement et de développement durables: constuisons ensemble le territoire de demain





6

2025